

Le document unique

Établissement scolaire

Circonscription de :

École publique :

Élaboré le :

Mis à jour le :

SOMMAIRE

Identification de l'école	p. 3
Objectifs du Document unique	p. 4
Démarche et méthode de travail	p. 5
Groupe de travail	p. 6
Descriptif de l'école	
- effectifs/sections/personnel	p. 7
- répartition des locaux	p. 8
- répartition des effectifs (élèves et adultes) par bâtiments et niveaux.....	p. 9
- extérieurs	p. 9
Contacts utiles	p. 10
Documents et affichages obligatoires	p. 11
Sécurité incendie - vérifications périodiques	p. 12
Fiches d'observation.....	p. 13 - 16
Fiche de synthèse	p. 17
Liste des risques.....	p. 18 - 19

IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE

NOM DE L'ÉCOLE :

ADRESSE :
.....
.....

N° DE TELEPHONE :

TELECOPIE :

N° R.N.E. :

CLASSEMENT E.R.P. TYPE : CATÉGORIE :

DATE DE CONSTRUCTION :

ÉFFECTIFS

Élèves	
Adultes	
Intervenants	

PPMS

Dossier PPMS réalisé	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Date d'élaboration		

Date des exercices PPMS et thèmes	
-----------------------------------	--

(un exercice PPMS « attentat intrusion » obligatoire et possibilité de mettre en place des exercices PPMS complémentaires)

INCENDIE

	Favorable	Défavorable
Avis de la Commission de sécurité incendie : le	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date des exercices annuels d'évacuation incendie	
--	--

OBJECTIFS DU DOCUMENT UNIQUE

Le décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 95-680 relatif à l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention médicale dans la fonction publique stipule que les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité sont celles définies dans le livre II titre III du Code du Travail.

En matière d'hygiène et de sécurité, le rôle du Directeur d'école est essentiellement un devoir de vigilance et d'information.

Il y a obligation pour tout Directeur d'école de transcrire en un « Document unique » les résultats de l'évaluation des risques professionnels.

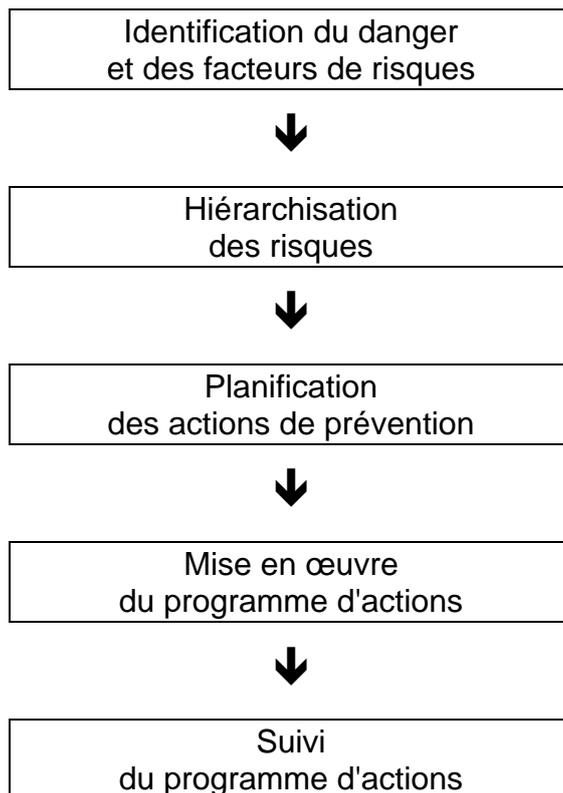
L'évaluation des risques constitue une étape essentielle de la démarche globale de prévention.

En application de l'article L 230 - 2, l'article R 230-1 (Décret du 5 novembre 2001) du Code du Travail introduit une disposition réglementaire destinée à formaliser cette étape d'évaluation des risques. Les résultats de cette évaluation doivent être transcrits dans un document unique.

En clair, il s'agit :

- d'éviter l'accident,
- de limiter les conséquences d'un accident qui n'aurait pu être évité,
- d'améliorer les situations existantes.

DÉMARCHE



MÉTHODE DE TRAVAIL

Sous la conduite du Directeur d'école, les personnes qui participent à l'élaboration du Document unique constituent un groupe de travail.

Ce groupe de travail peut être très large : enseignants, parents d'élèves, représentants de la Municipalité, Délégués Départementaux de l'Education Nationale, personnel communal ainsi que toute personne dont le concours est jugé utile (dans et hors la communauté éducative).

La rédaction du Document unique suppose une visite des différents locaux et lieux de vie ainsi que le recueil de l'expression de tous les personnels.

Le « guide méthodologique d'aide à la mise en œuvre » consultable sur le site académique « Hygiène et Sécurité » est un outil qui pourra utilement être utilisé.

GROUPE DE TRAVAIL

Nom	Qualité
	Directeur (trice)
	Enseignants (es)
	Représentant (s) de la mairie
	Délégués Départementaux de l'Education Nationale
	Personnel (s) communal (aux) exemple : responsable du service technique
	Parent (s) d'élève (s)
	Autre (s) personnes (s) exemple : responsable du périscolaire.

Dates des réunions de travail	
-------------------------------	--

Date de présentation en Conseil d'école	
---	--

DESCRIPTIF DE L'ÉCOLE

Effectifs / Sections / Personnels

	Petite section	Moyenne section	Grande section	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Sections				<input type="checkbox"/>				
Effectifs								

Élèves

	Nombre
Elèves handicapés	
Elèves bénéficiant d'un PAI	
Elèves mangeant à la cantine	
Elèves utilisant le ramassage scolaire	

Personnels

	Décharge (quotité)
Directeur	

	Nombre
Enseignants	
Enseignants handicapés	
Intervenants	
Agents municipaux à présence permanente	
Agents municipaux à présence ponctuelle	

Répartition des locaux

Bâtiment 1	RDC	1 ^{er} étage	2 ^{ème} étage	3 ^{ème} étage
Salle(s) de classe				
Sanitaires				
Locaux spécialisés *				
Locaux vides				
Locaux occupés par des tiers **				

Bâtiment 2	RDC	1 ^{er} étage	2 ^{ème} étage	3 ^{ème} étage
Salle(s) de classe				
Sanitaires				
Locaux spécialisés *				
Locaux vides				
Locaux occupés par des tiers **				

Bâtiment 3	RDC	1 ^{er} étage	2 ^{ème} étage	3 ^{ème} étage
Salle(s) de classe				
Sanitaires				
Locaux spécialisés *				
Locaux vides				
Locaux occupés par des tiers **				

Bâtiment 4	RDC	1 ^{er} étage	2 ^{ème} étage	3 ^{ème} étage
Salle(s) de classe				
Sanitaires				
Locaux spécialisés *				
Locaux vides				
Locaux occupés par des tiers **				

* locaux spécialisés : salles de repos, de jeux, bibliothèques, réserves, locaux techniques...

** locaux occupés par des tiers : logement loué, secrétariat de Mairie, bureaux d'associations, salle utilisée par un centre de loisirs...

Répartition des effectifs (élèves et adultes) par bâtiments et niveaux

Bâtiments *	RDC	1 ^{er} étage	2 ^{ème} étage	3 ^{ème} étage	Total
Bâtiment 1					
Bâtiment 2					
Bâtiment 3					
Bâtiment 4					

--

* Bâtiments : à préciser s'il y a présence de préfabriqués.

Extérieurs

	Oui/Non	Nombre
Cour de récréation		
Préau		
Accès	////////////////////	
Clôture complète		////////////////////

Contacts utiles

SERVICE	CONTACT	N° DE TÉLÉPHONE
Circonscription I.E.N. de circonscription Assistant de prévention de circonscription
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale - DSDEN Division de l'Organisation Scolaire - DOS	Conseillère de prévention départementale Mme DELBEKE	02 32 29 64 19
Rectorat Mission Santé Sécurité au Travail	Inspecteur Santé Sécurité au Travail M. BOURDONNET	02 32 08 92 71
Mairie Maire Responsable des affaires scolaires
Médecin du centre médico scolaire - CMS
Médecin de la PMI
Infirmière scolaire
Secours	Pompiers Gendarmerie / Police SAMU / SMUR	18 17 15

École	Personnels formés	Dates d'obtention
PSC1 Prévention et Secours Civique de niveau 1
Équipier de première intervention incendie (usage des extincteurs)

Documents obligatoires

Document unique
P.P.M.S.
Registre de sécurité incendie (cf. page suivante)
Registre spécial de signalement de danger grave et imminent
Registre Santé et sécurité au travail
Registre des accidents déclarés et non déclarés des personnels
Registre des accidents déclarés et non déclarés des élèves
Diagnostic Technique Amiante (DTA)
Fiches de données de sécurité (FDS)

Tous ces documents doivent être accessibles facilement au directeur d'école.

Affichages obligatoires

A l'entrée de l'école

Interdiction de fumer
Avis de la Commission de sécurité incendie

A l'entrée de chaque bâtiment

Plan du bâtiment amovible (Plan d'intervention à destination des sapeurs pompiers)
--

Dans le bureau (et près de chaque poste téléphonique)

Protocole d'alerte des secours (N° de Tél)
--

Dans les circulations (couloirs)

Plans d'évacuation

Dans chaque classe

Consignes de sécurité incendie
Consignes PPMS
Protocole d'urgence en cas d'accident

Sécurité incendie - vérifications périodiques

- référence réglementaire : arrêté du 25 juin 1980 -

Remarque : le registre de sécurité incendie est placé dans une armoire rouge dans l'entrée de l'école. Ainsi tous les intervenants sur les installations techniques de l'école pourront dater, porter le tampon de l'entreprise et signer le registre lors de leurs passages.

Suite à ces interventions, les copies des rapports d'interventions transmis par les services de la mairie à la direction de l'école, sont placées dans un classeur.

Les dates **des exercices d'évacuation** incendie doivent être mentionnés dans le feuillet approprié du registre.

Écoles classées en 3^{ème} et 4^{ème} catégorie

Installations électriques (EL 18, EL 19, GE 7)	1 an	Le technicien compétent doit produire un rapport ou organisme accrédité
Installation de gaz (GZ 30)	1 an	Technicien compétent ou organisme agréé Le technicien doit produire un rapport
Chauffage (CH57, CH 58)	1 an	Vérification des installations
	1 an	Ramonage des conduits de fumée
Désenfumage (DF 10)	1 an	Technicien compétent
Éclairage de sécurité (EC 14, EC 15)	1 mois	Test de mise au repos et remise en veille (exploitant)
	6 mois	Effectuer un test d'autonomie d'au moins 1 heure (exploitant)
	1 an	Technicien compétent
Système de sécurité incendie (SSI) (MS 68, MS 73)	1 an	Vérification de fonctionnement par un technicien compétent. Un contrat de maintenance est obligatoire pour les SSI de catégorie A et B
	3 ans	SSI de catégorie A et B Organisme agréé
Ascenseurs (AS8, AS 9)	1 an	Vérifications par un organisme agréé : - examen du maintien de la conformité acquise lors de la mise en service ou après une transformation importante ; - examen de l'état de conservation des éléments de l'installation ; - vérification du fonctionnement des dispositifs de sécurité
Extincteurs (MS 73)	1 an	Technicien compétent Contrat d'entretien souhaitable

Écoles classées en 5^{ème} catégorie

Installations électriques (décret du 14 novembre 1988, article 53)	1 an	Technicien compétent ou organisme agréé Le technicien doit produire un rapport
Extincteurs	1 an	Technicien compétent

Vérifications	Date	Organisme accrédité
Installations électriques		
Installations de gaz		
Installations de chauffage Date du dernier ramonage		
Désenfumage		

Un contrat d'entretien passé par le maire est recommandé pour assurer la maintenance et les réparations courantes de ces installations.

Système d'alarme

Les établissements de 5^{ème} catégorie doivent avoir un équipement d'alarme de type 4 : cloche, sifflet, corne de brume, bloc autonome d'alarme sonore (BAAS), ... Il convient de vérifier régulièrement le bon fonctionnement du BAAS.

Fiche d'observation

En fonction des spécificités de l'école ce document peut-être complété par les grilles d'observation proposées dans le fascicule d'aide à l'élaboration du document unique pour le 1^{er} degré.

(rubrique document unique du site académique hygiène et sécurité : http://www.ac-rouen.fr/rectorat/etablissements_ihs/doct_unique1er.php)

École :

Observateurs :

SO : Sans objet - **S** : Satisfaisant - **NS** : Non satisfaisant

Extérieurs

	SO	S	NS	État des bâtiments et de la cour
Cour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Toitures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Préau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Murs d'enceinte, clôtures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Etat des sols (sols déformés, trous, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Espaces verts et plantations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Entretien des espaces extérieurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	SO	S	NS	Équipements extérieurs
Équipements sportifs conformes, entretenus et vérifiés périodiquement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Buts de handball, football, hockey sur gazon, panneaux de basket fixés au sol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Aires d'évolution ne présentant pas de danger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Équipements de jeux conformes, entretenus et contrôlés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Équipements de jeux installés de manière stable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Aires de jeux ne présentant pas de danger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Affichage des risques liés à l'utilisation des équipements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bac à sable maintenu dans des conditions d'hygiène satisfaisantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Lieu ou local observé

	SO	S	NS	État du bâtiment
État des fenêtres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
État des portes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
État des sols	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	SO	S	NS	Ambiances physiques
Bruit-acoustique des locaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ambiance thermique (température, ventilation, hygrométrie)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Éclairage (tableau, salle de classe, couloirs, sanitaires, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	SO	S	NS	Risque incendie
Exercices d'évacuation réalisés (le 1 ^{er} dans le mois qui suit la rentrée)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Aucune fiche multiple n'est utilisée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les petits appareils électriques sont conformes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Circulations intérieures dégagées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Issues de secours dégagées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'éclairage de sécurité fonctionne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les caves, les combles ne sont pas encombrés par des matériaux combustibles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plans d'intervention affichés à l'entrée des bâtiments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plans d'évacuation à jour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Consignes de sécurité affichées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	SO	S	NS	Risque électrique
Le nombre de prises murales est-il suffisant ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Prises de courant 2P+T avec obturateurs (bloc de prises toléré, fiche multiple interdite)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pour les écoles maternelles : socles de prises et interrupteurs situés à au moins 1.20 m du sol fini	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Branchements électriques conformes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Armoires et tableaux électriques fermés à clé, apposition du pictogramme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	SO	S	NS	Hygiène
Les sanitaires sont intégrés aux locaux d'enseignement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les sanitaires disposent de lavabos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Du savon est mis à disposition	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Moyens d'essuyage des mains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les élèves disposent de papier hygiénique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les sanitaires sont correctement ventilés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les locaux sont régulièrement entretenus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les poubelles sont régulièrement nettoyées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	SO	S	NS	Risque de chute, de heurt, ...
Les zones de passage et d'évolution sont dégagées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'agencement des locaux permet de circuler sans danger (faire attention aux meubles mal placés, largeur des estrades adaptées, pas de rallonges électriques dans les zones de passage, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mobilier en bon état	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mobilier installé de manière stable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Portes équipées d'anti pince doigts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	SO	S	NS	Risque chimique
Inventaire des produits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fiches de données de sécurité des produits utilisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les produits sont stockés hors de portée des enfants (local ou meuble fermé à clé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les produits sont dans leur récipient d'origine et étiquetés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	SO	S	NS	Risque lié aux végétaux
L'inventaire des plantes d'intérieur est réalisé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'inventaire des plantes d'extérieur est fait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Présence de plantes toxiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	SO	S	NS	Risque lié à la présence d'animaux
Présence permanente	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Présence ponctuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Énergies, réseaux

	SO	Oui	Non	Connaissance des lieux de coupure
Électricité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Gaz	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ventilation mécanique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Autres observations

	Suspicion	Oui	Non	Amiante
Présence de matériaux amiantés (cf. dossier technique amiante)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plomb				
Présence de plomb dans les canalisations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Présence de plomb dans les peintures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Oui	Non	Risque lié à la présence de légionelles
Existence de chauffe-eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Existence de douche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Analyse annuelle du taux de légionelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Identification des risques et mise en œuvre de solutions

Fiche de synthèse - A transmettre à l'assistant de prévention de votre circonscription

École :

Adresse :

Actualisation le :

Identification des risques N°: numéro du risque correspondant à la liste des 25 risques INRS (ci-dessous)			Urgent		A réaliser		Mise en œuvre des solutions	
N°	Lieu d'observation	Description de la situation dangereuse (nombre de personnes concernées ; fréquence)	1	2	Mesures de prévention proposées	Mesures de prévention retenues par la mairie, date, opérateur. (en conseil d'école)		

PRINCIPAUX RISQUES RENCONTRÉS

(liste constituée à partir de la brochure INRS ED 840 - guide d'évaluation des risques)

- 1 - Risque de **chute de plain -pied** : c'est un risque de blessure causé par la chute de plain- pied d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'un objet, d'une partie de machine ou de mobilier.
- 2 - Risque de **chute de hauteur** : c'est un risque de blessure causé par la chute d'une personne avec différence de niveau. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'une partie de machine, d'installation. Elle est d'autant plus grave que la hauteur de chute est grande.
- 3 - Risque lié à la **manutention manuelle** : c'est un risque de blessure et, dans certaines conditions, de maladie professionnelle, consécutive à des efforts physiques, des écrasements, des chocs, des gestes répétitifs, de mauvaises postures...
- 4 - Risque lié à la **manutention mécanique** : c'est un risque de blessure qui peut être lié à la circulation des engins mobiles (collision, dérapage, écrasement), à la charge manutentionnée (chute, heurt, renversement), au moyen de manutention (rupture, défaillance).
- 5 - Risque lié aux **circulations** et aux **déplacements** : c'est un risque de blessure résultant du heurt d'une personne par un véhicule (motocyclette, voiture, camion), de la collision de véhicules ou du heurt contre un obstacle, au sein de l'entreprise mais aussi, et principalement, à l'extérieur.
- 6 - Risque lié **aux bâtiments**, aux **effondrements**, aux **chutes d'objets**: c'est un risque de blessure qui résulte de la chute d'objets provenant de stockage, d'un étage supérieur... de l'effondrement de matériaux ou aux dysfonctionnements concernant les installations techniques et les éléments de structure des bâtiments..
- 7 - Risque lié aux **machines**, aux **outils** et aux **EPI** : c'est un risque de blessure par l'action mécanique (coupure, perforation, écrasement, entraînement...) d'une machine, d'une partie de machine, d'un outil portatif ou à main ; ou liée au port d'Equipements de Protection Individuelle dégradés.
- 8 - Risque et nuisance liés au **bruit** : le bruit est une source d'inconfort ; il entrave la communication orale, gêne l'exécution des tâches délicates. Dans le cas d'une exposition sur une longue période, il peut provoquer une surdité irréversible.
- 9 - Risque lié aux **produits**, aux **émissions** et aux **déchets** : c'est un risque d'infection, d'intoxication, d'allergie, de brûlure ... par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en oeuvre ou émis sous forme de gaz, particules solides ou liquides. Dans certaines conditions, il peut en résulter des maladies professionnelles.
- 10 - Risque d'**incendie**, d'**explosion** : c'est le risque de brûlure ou de blessure de personnes consécutives à un incendie ou à une explosion. Ils peuvent entraîner des dégâts matériels très importants.
- 11 - Risque lié à l'**électricité** : c'est un risque de brûlure ou d'électrocution consécutive à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension (le retour se faisant par le sol ou par un élément relié au sol) ou avec deux conducteurs à des potentiels différents.
- 12 - Risque lié à l'**éclairage** : c'est un risque de fatigue et de gêne si l'éclairage est inadapté. C'est aussi un facteur relativement fréquent de risque d'accident (chute, heurt...) ou d'erreur.
- 13 - Risque lié à l'**utilisation d'écran** : c'est un risque de fatigue visuelle et de stress. Ce dernier est susceptible par ailleurs de provoquer des erreurs. Dans certaines configurations de postes de travail, il peut y avoir un risque lié aux postures.
- 14 - Risque lié aux **ambiances climatiques** : c'est un risque d'inconfort qui peut, dans certains cas, être une source supplémentaire de fatigue, voire provoquer des atteintes susceptibles d'affecter la santé (malaises par exemple) et la sécurité.
- 15 - Risque lié au **manque d'hygiène** : c'est un risque d'atteinte à la santé. Pour certaines activités (restauration, agroalimentaire...), c'est en plus un risque de contamination des produits mis en oeuvre.

16 - Risque lié à l'intervention d'une entreprise extérieure : c'est un risque d'accident qui peut être lié à la co-activité de deux entreprises, mais aussi à la méconnaissance, par chacune des entreprises, des risques que peut induire l'activité de l'autre entreprise.

17 - Risque lié au manque de formation : c'est un facteur de risque d'accident ou de maladie professionnelle, consécutif à la méconnaissance des bonnes pratiques de travail, des consignes de sécurité ou des règles de prévention.

18 - Ergonomie : Inadaptation des postes de travail, des machines, des outils... aux caractéristiques et aux aptitudes du personnel.

19 - Vibrations : Vibrations importantes émises par certaines installations, machines ou outils.

20 - Assainissement de l'air : Ventilation naturelle ou forcée insuffisante pour assainir l'air, travail dans un espace confiné (réservoirs...).

21 - Fluide sous pression : Éclatement ou fuite de réseaux et installation d'air comprimé, de vapeur sous pression.

22 - Infection : Manipulation de produits, de matières... pouvant contenir des agents infectieux.

23 - Rayonnement : Appareil émettant des rayonnements ionisants (rayons X...) ou non ionisants.

24 - Risques Psycho Sociaux : Cela comprend le stress* mais aussi les violences internes (harcèlement moral, harcèlement sexuel) et les violences externes (exercées par des personnes extérieures à l'entreprise à l'encontre des salariés). Les accords conclus avec les partenaires sociaux admettent l'existence de facteurs individuels et organisationnels.

*Stress Exigences élevées combinées à un faible niveau d'initiative et à une absence de participation à la finalité du travail.

25- Risques majeurs : Comprenant les risques technologiques (nucléaire, industriel, Transport de Matières Dangereuses), naturels (tempête, inondation, manières) et attentat intrusion qui représentent une menace vitale et peuvent affecter un grand nombre de personnes. Ce risque concerne les manquements aux mesures de protection et de sécurité des locaux ou des équipements définis par la réglementation en vigueur.